

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

VALIDATION DU PRIX DE CESSION

(À retourner par courrier électronique : contact@epfna.fr ou par courrier postal :
EPF de Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

Désignation des biens cédés par l'EPF « Copro BI n°447-449 – Allée Ortal »

Parcelles bâties situées sur la commune de LACANAU, cadastrée section BI numéro 447 et 449.
Pour une surface totale de 2 845 m².

2) Désignation de l'acquéreur

Nom : **Commune de Lacanau**
Adresse : 31 Avenue de la Libération 33680 LACANAU

3) Détail du prix de cession (HT) arrêté au 09/10/2020

○ <u>Acquisition</u>	170 000,00 €
○ <u>Frais d'acte & huissier non soumis</u>	96,94 €
○ <u>Quote part charges de copropriété</u>	181,39 €
- <u>Autres Dépenses à l'achat</u>	
○ <u>Frais d'actes & huissier</u>	2 806,60 €
○ <u>Frais d'études</u>	5 000,00 €
○ <u>Frais d'avocats</u>	3 780,00 €
- <u>Autres Dépenses pdt le portage</u>	520,83 €

Total général HT	182 385,76 €
TVA sur marge	2 421,49 €
Total général TTC	184 807,25 €

4) Apurement des comptes

L'apurement du compte de gestion sera réalisé sur facture à la collectivité signataire de la convention en dehors de l'acte de cession avant le 31 décembre 2021.

5) Coordonnées du Notaire rédacteur de l'acte

Maître Romain CABANAC, 45 allée de Chartres 33000 BORDEAUX

À Lacanau, le _____

Signature et Cachet